

DIA/SEF

DECISION D'ANNULATION

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

- Vu le Décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (08 mars 2023), relatif aux marchés publics
- Vu l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix N° **089/2026/CHUIRC** ayant pour objet : «**ACHAT DE MOBILIER MEDICAL POUR LE CENTRE DE CONSULTATIONS ET DE TRAITEMENTS DENTAIRES RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA**»
- Vu que la commission d'Appel d'Offres n'a pas achevé ses travaux
- Vu le basculement du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd de Casablanca (CHUIRC) vers le Groupement Sanitaire Territorial Casablanca – Settat (GST-CS)
- Vu la note de présentation établie par la Division d'Investissements et d'Approvisionnements.
- Vu l'alinéa (b) paragraphe 1 de l'article n°48 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (08 mars 2023), relatif aux marchés publics « Lorsqu'il s'avère qu'il y a des circonstances exceptionnelles qui rendent impossible l'exécution normale du marché »

DECIDE

Article unique :

D'annuler l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n° **089/2026/CHUIRC** ayant pour objet «**ACHAT DE MOBILIER MEDICAL POUR LE CENTRE DE CONSULTATIONS ET DE TRAITEMENTS DENTAIRES RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA**»





LE DIRECTEUR
Pr. My Hicham AFIF

31 AOUT 2026